

Approbation n° 22 – 370 du 2 septembre 2022

Société : CAISSES LOCALES DE CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE AFFILIEES A LA FEDERATION DU CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE ET AFFILIEES AU CREDIT MUTUEL ARKEA

Prospectus approuvé en vue des émissions par offre au public de parts sociales « B » d'une valeur nominale unitaire de 1 euro pour un montant maximum d'émissions de 600.000.000 €.

Nota :

Le prospectus incorpore par référence :

- certaines sections du document d'enregistrement universel 2021 de Crédit Mutuel Arkéa déposé auprès de l'AMF le 14 avril 2022 sous le n° D. 22-0296 et de son amendement déposé auprès de l'AMF le 30 août 2022 sous le n° D. 22-0296-A01,
- la liste des Caisses Locales émettrices.